

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): La situation a été expliquée si clairement et à tant de reprises que pareille question est étonnante de la part d'un membre de cette Assemblée. Le Gouvernement fédéral n'a aucun contact avec les villages ou autres municipalités. Les municipalités adressent leur demande aux autorités provinciales qui communiquent avec l'administration centrale. C'est la seule voie de communication qu'offre la Constitution entre les municipalités et l'Etat: par l'intermédiaire du gouvernement provincial. Dans cette province, comme dans toutes les autres, ces communications continuent à s'échanger lorsque le besoin s'en fait sentir. Si les villages veulent s'adresser aux autorités à Régina j'ai la certitude que le gouvernement de la Saskatchewan agira en conséquence.

M. DONNELLY: Je tiens à remercier le premier ministre de la considération dont il a fait preuve à l'égard de ces pauvres nécessiteux.

(Texte)

#### LA COMMISSION DE LA RADIO-DIFFUSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JOSEPH-A. BRADETTE (Témiscamingue-Nord): Monsieur l'Orateur, d'après la nouvelle publiée récemment dans les journaux, la Commission de la radio doit entreprendre bientôt une tournée d'inspection à travers le Canada. En l'absence de l'honorable ministre de la Marine (M. Duranleau), l'honorable Solliciteur général (M. Dupré) pourrait-il dire s'il serait possible à la Commission de commencer son inspection dans le Nouvel-Ontario, là où la réception est absolument mauvaise?

L'hon. MAURICE DUPRE (ministre intérimaire de la Marine): Je répondrai qu'on n'a encore rien décidé à ce sujet. Toutefois, je me ferai un plaisir de porter à la connaissance de la Commission les desiderata de mon honorable collègue.

(Traduction)

#### PERMIS D'IRRADIATION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (Québec-Est): Je prie le solliciteur général, qui dirige temporairement le ministère de la Marine de nous dire s'il est vrai que l'on a déjà délivré récemment des permis pour de nouveaux postes?

[M. Donnelly.]

L'hon. MAURICE DUPRE (solliciteur général): Je ne crois pas qu'il en ait été délivré depuis la création de la commission.

#### ACCORD COMMERCIAL AVEC LE ROYAUME-UNI

La Chambre se forme en comité général pour la suite de la discussion, suspendue le lundi 14 novembre, sur le projet de loi déposé par le premier ministre (bill n° 8), concernant un accord commercial passé entre le Canada et le Royaume-Uni.

Présidence de M. LaVergne.

M. le PRESIDENT: Nous en sommes à l'article 6. Cet article est-il adopté?

L'hon. M. MOTHERWELL: Je suppose que le ministère, qui vient de déposer le rapport de la commission anglaise sur l'industrie porcine au Royaume-Uni, va nous en communiquer un précis aujourd'hui. Sans doute ce rapport quitte bientôt le bureau de la Chambre pour entrer dans les avenues de la distribution: tôt ou tard la Chambre en aura connaissance. Le ministre peut-il nous en communiquer un résumé aujourd'hui même?

L'hon. M. STEVENS: Je dis encore une fois que le Gouvernement est soucieux de fournir tous les renseignements possibles. J'ai sous les yeux un résumé dudit rapport; seulement il ne faut pas oublier que tant que le rapport n'aura pas fait l'objet d'une mesure législative adoptée par le parlement de la Grande-Bretagne, sa discussion n'influera aucunement sur l'adoption de l'accord conclu. C'est ce qu'il importe de ne pas perdre de vue; autrement nous pourrions nous lancer dans une discussion prolongée des conclusions de la commission anglaise sur l'industrie porcine, laquelle discussion ne serait d'aucune utilité pour les fins du présent débat. Encore une fois je dis au comité que moi-même, comme tous mes collègues du Gouvernement, sommes disposés à fournir aux honorables membres les plus amples renseignements, à la condition, bien entendu, de ne pas entraver démesurément les travaux de la Chambre. Le temps nous a manqué pour faire une analyse serrée de ce rapport; mais après y avoir jeté un coup d'œil je crois que les points suivants vont intéresser le comité.

Premièrement, bien que la Grande-Bretagne consomme 60 p. 100 des exportations mondiales des produits du porc, l'industrie dans ce pays est pauvrement organisée et souffre d'au moins quinze lacunes importantes.

Deuxièmement, l'approvisionnement de bacon doit être stabilisé et les importations